Nations Unies S/PV.4056



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4056e séance
Vendredi 22 octobre 1999, à 13 h 35
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Saleh
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Eboumy
	Gambie	M. Faal
	Malaisie	M. Kamal
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	Mme Štiglic

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1999/1038)

99-86216 (F)

La séance est ouverte à 13 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (S/1999/1038)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la République centrafricaine une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Kpongo (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, document S/1999/1038.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1078, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis vont s'associer au consensus afin de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour une période de trois mois.

Depuis sa création il y a deux ans, la MINURCA a aidé à améliorer de manière significative la situation sécuritaire en République centrafricaine, ce qui a permis au Gouvernement d'organiser des élections présidentielles pacifiques le 19 septembre et de commencer à mettre en oeuvre des réformes nécessaires. À cet égard, nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Adeniji, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINURCA pour leurs efforts remarquables.

Il reste cependant beaucoup à faire en République centrafricaine — non par la MINURCA, mais par le Gouvernement et la population eux-mêmes. La tâche de la MINURCA est terminée pour l'essentiel et le temps est maintenant venu pour que la population de la République centrafricaine et ses représentants élus poursuivent le processus de réforme militaire et économique. Nous encourageons notamment la poursuite des restructurations, de la démobilisation et du respect rigoureux du programme du Fonds monétaire international, qui comprend le versement régulier de la solde des soldats et du traitement des autres fonctionnaires.

La MINURCA prend fin le 15 février 2000. La nécessité d'une transition graduelle vers la mise en place d'institutions postérieures au conflit sans apport de contributions est à notre avis primordiale. Les forces de la MINURCA doivent commencer leur retrait immédiatement. Leur départ ne peut être retardé à la fin de cette prorogation. Il est également crucial que l'ONU prenne au plus tôt des dispositions pour formuler un programme permettant à l'ONU et aux autres donateurs internationaux d'appuyer la réforme après le départ de la MINURCA. Il est tout aussi important que le Gouvernement de la République centrafricaine mette à profit les trois prochains mois pour mener à bien ses réformes stabilisatrices. L'avenir de la République centrafricaine est entre les mains du Gouvernement et de la population.

Mon gouvernement s'est opposé par le passé à la prorogation du mandat de la MINURCA. Aujourd'hui, nous nous associons toutefois au consensus, en raison de notre détermination de promouvoir la paix et la sécurité dans toute l'Afrique en vue de renforcer le développement

et la croissance économique. Nous espérons que le Président et le peuple de la République centrafricaine pourront continuer de procéder aux changements qui s'imposent en vue d'établir une paix et une stabilité durables.

Mr. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis l'adoption l'an dernier par le Conseil de sécurité de la résolution 1159 (1998), qui autorisait la création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), la situation en République centrafricaine est restée pacifique et stable. La réconciliation nationale a donné des résultats positifs et les travaux sur différents fronts se poursuivent sans heurt et de façon méthodique.

Nous avons également observé que différents facteurs de déstabilisation subsistent en République centrafricaine. La reconstruction économique nationale et la restructuration des Forces armées centrafricaines (FACA) n'ont pas encore commencé.

La présence continue de la MINURCA en République centrafricaine pendant encore un certain temps s'avère naturellement très nécessaire. À cet égard, la délégation chinoise approuve totalement la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la mission, ainsi que le projet de résolution du Conseil fondé sur les recommandations du Secrétaire général.

Nous estimons que la prorogation du mandat de la Mission et la future mise en place d'un Bureau des Nations Unies à Bangui sont de nature à favoriser la réconciliation nationale et la reconstruction économique en République centrafricaine. La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1999/1078.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1271 (1999).

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.